



### Toiture/Tuiles

Remplacement à l'identique : aucune formalité\*  
Modifications : déclaration préalable

### Parabole

### Pose de panneaux photovoltaïques

### Ravalement de façade / bardage

Déclaration préalable

### Extension, aménagement de combles

≤ 40 m<sup>2</sup> : déclaration préalable\*\*  
(et si surface plancher ≤ 150 m<sup>2</sup>)  
> 40 m<sup>2</sup> : permis de construire\*\*

### Création d'une véranda ou terrasse couverte

≤ 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité\*  
≤ 40 m<sup>2</sup> : déclaration préalable\*\*  
(et si plancher ≤ 150 m<sup>2</sup>)  
> 40 m<sup>2</sup> : permis de construire\*\*

### Coupe ou abattage d'arbre

Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé/inscrit

### Création de fenêtre de toit, lucarne, velux

Déclaration préalable (sans création de surface de plancher)

### Portail et clôture / mur de clôture

Déclaration préalable

### Annexes (abris de jardin, appentis, garage...)

≤ 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité\*  
≤ 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable  
> 20 m<sup>2</sup> : permis de construire

### Fenêtre ou porte-fenêtre

Création ou changement : déclaration préalable

### Démolition d'une construction

Permis de démolir

### Construction d'une piscine

Non-couverte / couverte ≤ 1,80 m  
Bassin ≤ 10 m<sup>2</sup> : aucune formalité\*  
Bassin ≤ 100 m<sup>2</sup> : déclaration préalable  
Bassin > 100 m<sup>2</sup> : permis de construire  
Couverte > 1,80 m : permis de construire

### Terrasse non couverte

Sans surélévation : aucune formalité\*  
Surélévée ≤ 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité\*  
Surélévée ≤ 40 m<sup>2</sup> : déclaration préalable\*\*  
> 40 m<sup>2</sup> : permis de construire\*\*

\* Sauf si périmètre de monuments historiques

\*\* Sauf hors zone urbanisée U du PLU (se rapprocher du service urbanisme), sauf carte communale et sauf Règlementation Nationale d'Urbanisme (RNU) = 20 m2